

La famille

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **75 (1946)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

car demain, comme tu l'as dit, il s'agit d'être à son affaire, le travail ne manque pas. » Et d'ajouter : « Toutes mes excuses, oncle Jacques, je regrette de vous quitter, mais c'est ce soir la dernière représentation. »

— Brave garçon, sérieux et obéissant, ton grand fils, s'exclame le visiteur, s'adressant à César, et quelle délicatesse, c'est une consolation pour toi, Dieu merci. — Ah ! pour cela oui, Jacques, c'est bien gentil et ça fait plaisir. On les a comme on les a élevés et habitués. Tous nos sacrifices ne sont pas inutiles. Nos travaux et nos peines ont leur récompense. C'est si difficile à l'heure actuelle. A la campagne comme à la ville. Nos jeunes prétendent vivre leur vie, dans la liberté, le libertinage plutôt. — Tiens, Jacques, entends-tu ce soir ces cris qui viennent du village ? — C'est vrai, cela dure depuis une demi-heure, de quoi s'agit-il ? — Ce sont quelques jeunes gens groupés devant l'auberge, au milieu de la chaussée. Cela se voit tous les dimanches soir. C'est toujours le même bruit. Ils rient et crient bruyamment, gesticulent. Ils vous éclaboussent les passants de leurs réflexions déplaisantes. Sans égards pour les personnes âgées, les mains enfoncées dans les poches, une tenue négligée, et ça ne salue personne. C'est ainsi que quelques-uns croient se rendre intéressants. Et puis, à la sortie de l'établissement, des scènes de sauvagerie, des conversations du plus mauvais goût. C'est dommage. Mais ça doit cesser, les autorités devraient sévir.

Et l'oncle de hocher la tête et de murmurer : « Quelles responsabilités pourra-t-on confier à des gens qui se préparent si mal à leur avenir. Trop de parents qui abdiquent leur autorité. Ah ! Jeunesse qui s'amuse, Jeunesse qui s'use. »

A. CARREL.

La Famille

Dieu a jeté les bases de *la famille* au paradis terrestre. Elle est donc d'institution divine. Elle subsiste dans toute son intégrité tant que Dieu reste le Premier aimé et servi, unissant tous les membres de ce corps social.

La famille est le fondement de la société. La vie de nos foyers est la base sûre et stable de notre vie nationale, c'est le rempart de la patrie.

Si chacun de ses membres est fidèle à ses devoirs et à ses responsabilités, la famille forme également la cellule vivante de l'Eglise. La famille spirituelle transforme en enfants de Dieu les enfants que lui donne la famille humaine. Ainsi, les pères et les mères trouvent leur plus haute destinée, car une telle fonction les consacre prêtres de Dieu auprès des âmes que le Créateur leur confie.

Et l'Ecriture Sainte nous enseigne que, depuis Adam jusqu'à Moïse, les familles furent gouvernées par les patriarches, représentants de Dieu.

Le bon père de famille doit avoir pleine conscience de ses droits et devoirs de chef. Il unit la bonté à la fermeté. Tout en lui est franchise, énergie, patience ; il inspire la confiance. Il ne connaît aucune compromission ; il est prêt à sacrifier ses intérêts matériels s'il le faut plutôt que d'agir contrairement à sa conscience et à ses convictions religieuses. Il se fait un point d'honneur d'être irréprochable dans sa conduite et de conserver intacte la bonne réputation de sa lignée. Il inculque à ses enfants, dès leur bas âge déjà, ce sentiment de dignité et les maintient dans le chemin du devoir et de la vertu. Il met tout en œuvre pour les pré-

server de ces déchéances lamentables, de ces fautes honteuses et regrettables, qui portent une si grave atteinte à l'honneur du nom de famille. Car le manquement grave d'un seul entache, par ricochet, l'honneur de tous. Mais le nom le plus modeste, dignement porté, est entouré de respect et de considération. Le foyer est alors un sanctuaire de l'honneur et de la confiance.

Lorsque ses enfants sont grands, le père les réunit en conseil de famille. Il leur demande la discrétion ; il les renseigne sur les affaires qui les intéressent mutuellement : les biens, les dettes, ses succès, ses déboires, ses soucis, ses projets d'avenir. Il relève les bonnes qualités, corrige avec bienveillance les fautes commises. Il encourage ses fils à persévérer dans les bonnes traditions familiales et chrétiennes de prière, de charité et d'honnêteté. Ainsi, chacun prend conscience de ses devoirs et de son avenir.

Mais le père ne peut remplir la lourde tâche qui lui incombe sans sa digne compagne, sa conseillère et son soutien dans ses travaux, ses soucis, ses peines, ses épreuves. Au paradis terrestre, Adam était heureux. Cependant Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul », et il lui donne une compagne. La famille est fondée. Après cet ultime acte de l'œuvre créatrice, qui en est le couronnement, Dieu entre alors dans le repos du septième jour.

On a déjà beaucoup écrit sur l'amour maternel, sur la gardienne prudente et attentive du foyer domestique, sur les multiples travaux que *la mère de famille* assume pour le bonheur de tous les siens.

Nos livres d'école primaire renferment de belles pages sur celle qui est vraiment « la reine du foyer ». Qu'on relise et médite les chapitres : « La bonne ménagère », « Une femme de ménage » dans le livre du degré supérieur, « La direction de la ferme » dans celui du cours moyen, et tant d'autres qui exaltent comme il convient l'amour discret et incessant de la mère de famille.

N'est-elle pas le trait d'union ? Le chef a souvent recours à elle pour transmettre des ordres ou des remontrances. Les enfants lui demandent, à leur tour, d'être leur avocate auprès de lui. En toute circonstance, son cœur tendre et bon sait verser le baume qui apaise ; elle a les paroles mesurées et attendrissantes auxquelles on ne peut rester sourd ou indifférent. « L'homme peut tout oublier, même Dieu, il ne peut oublier sa mère », s'écrie le P. Félix.

Mais ce qui rend un foyer pleinement heureux, ce sont les *enfants*. Devant le travail persévérant de son père et la tendresse de sa mère, l'enfant fait tous ses efforts pour que la vie familiale soit imprégnée de l'esprit chrétien, d'une concorde parfaite, d'une charité et d'un amour jamais troublés, d'une véritable atmosphère de paix et de douce intimité. Malgré les sociétés qui sollicitent et attirent le jeune homme, la famille reste la société où il trouve la plus étroite et affectueuse intimité. L'enfant sent que c'est avec ses père et mère, ses frères et sœurs qu'il jouit des heures de délassement les plus agréables et d'une joie sans mélange.

Des nombreuses fleurs qui embellissent et rendent douce la vie familiale, *l'obéissance, la solidarité et la bonne humeur* doivent être cultivées avec soin et amour.

Obéissance d'abord. Elle est la loi du monde. L'astre évolue suivant les lois précises tracées par le Créateur ; l'animal obéit à l'homme ou à son instinct ; l'homme, patron ou ouvrier, soldat ou officier, obéit. Le paysan se soumet au rythme des saisons. Bon gré, mal gré, nous obéissons aux lois naturelles qu'on

ne peut modifier. Nous obéissons aux grandes lois morales. C'est folie de vouloir s'y soustraire. Sans elles, il ne peut y avoir ni société organisée, ni dignité humaine respectée, ni joie du cœur, ni paix de l'âme. Nonobstant son âge, ses connaissances, son rang, sa force, ses qualités, le jeune homme doit prompt et joyeuse obéissance à ses parents. La Justice divine punit les manquements à cette belle vertu. Dans la récitation : « La Vigne et le Vigneron », celui-ci coupe, tranche, jette à terre branche sur branche, malgré les pleurs et les protestations du cep mutilé. Et de conclure :

« La vigne, c'est vous, mes enfants ;
Aimez la règle qui vous gêne ;
Aimez vos maîtres, vos parents
Jusqu'en leur sévérité même ;
Car, si l'on vous corrige, enfants,
C'est qu'on vous aime ! »

Solidarité ensuite. Elle engendre le support mutuel, la confiance réciproque, l'aide opportune en cas de besoin, le bon conseil, l'encouragement affectueux dans les difficultés, la réprimande fraternelle dans les écarts, le maintien de l'honneur et de la réputation de tous les membres de la famille. La reconnaissance et le respect envers nos parents nous commandent ce soutien mutuel ; le jeune homme qui fait passer la camaraderie avant l'amour des siens est un ingrat et un égoïste.

La bonne humeur enfin. Elle porte bonheur. Elle nous rend meilleurs, elle nous attire la sympathie et nous fait braver l'antipathie, elle rayonne sur tous ceux que nous coudoyons, elle embellit l'existence, elle nous maintient en bonne santé. En famille, elle illumine les fronts, elle crée la confiance et la quiétude, une atmosphère sereine et bienfaisante.

La famille organisée selon les enseignements divins et fortement unie par la charité chrétienne constitue la société idéale d'où rayonne la joie.

Dans de telles conditions, plus *une famille est nombreuse*, plus on y respire la paix du cœur, la bonté réciproque, le bonheur intime. Aux jours d'épreuve, on reconnaît toute la valeur de la vie familiale, le prix de l'attachement entre ceux que Dieu a créés pour vivre en commun. La communauté des sentiments engendre le réconfort. Dans le chapitre : « Le charme des familles nombreuses », du R. P. Monsabré, nous lisons : « Dieu tient en réserve pour elles ses meilleures bénédictions et leur donne je ne sais quels charmes provocants qui leur attirent la sympathie, la miséricorde et les largesses des cœurs bien faits. Là, il n'y a point de ces mornes silences qui attristent les foyers déserts ; là, le cœur des parents n'est pas exposé à ces idolâtries niaises qu'on voit ramper autour de l'unique enfant ; le nombre ne partage pas l'amour, il le multiplie ; là, point d'absences irréparables, ni de deuil qu'on ne peut consoler ; la fleur que Dieu moissonne laisse après elle des fleurs aimables qu'on aime davantage, comme pour se venger des trahisons de la mort ; là, le travail, le dévouement, le sacrifice s'imposent et se perpétuent en glorieuses et saintes traditions ; là, il y a des élus pour peupler le ciel, des soldats pour défendre le pays, des pionniers pour prendre possession du monde : l'empire de la terre appartient aux nombreuses familles. »

Ces familles se font de plus en plus rares. Dans une de ses dernières lettres pastorales, S. Exc. Mgr Besson n'a-t-il pas lancé ce cri d'alarme : « Qu'arrivera-t-il d'un pays si les tombeaux sont plus nombreux que les berceaux ? » Aujourd'hui, la famille est menacée et le pays est en danger, car un peuple sans jeunesse est un peuple sans avenir. *La dénatalité* est un danger national. Un redressement s'impose. Une nation qui se dépeuple appelle l'envahisseur et devient, par sa propre faute, incapable de lui résister.

Pour y porter remède, il est de toute nécessité d'en connaître les causes qui sont l'esprit de plaisir, l'immoralité, l'union libre.

On ne répétera jamais assez que le mariage est un sacrement institué pour sanctifier *l'union indissoluble des époux*. Le divorce est un défi à la loi divine. Peut-on admettre que l'on permette légalement à des époux de se séparer pour cause « d'incompatibilité d'humeur » ! Le divorce est un fléau. L'Eglise, détentrice des droits de Dieu, l'a toujours dénoncé et proscrit, car elle sait depuis longtemps que les conséquences en sont funestes et tristes.

Le mal de la dénatalité n'a pu laisser indifférents les pouvoirs civils ; l'Etat sent de plus en plus que la famille mérite sa protection.

Enumérons quelques mesures prises par les autorités et par les institutions privées pour lui porter aide et secours. Exonérations fiscales, allocations pour perte de salaire ou de gain, caisses de compensation, allocations familiales, allocations aux vieillards et survivants, secours d'hiver, action fédérale de secours, de vente de produits à prix réduit, gratuité de l'enseignement, subsides d'apprentissage, bureau d'orientation professionnelle, crèches d'enfants, dispensaires, mesures fédérales tendant à la protection de la famille, *Pro Infirmis, Pro Juventute*, etc.

Au vu de ce qui précède, jeune homme, tu rempliras sans nul doute tous tes devoirs envers les membres de ta famille, et spécialement envers tes père et mère. C'est en faisant leur bonheur que tu te prépares un heureux avenir. Le quatrième commandement t'ordonne d'honorer tes parents, afin que tu vives longtemps. Ne transgresse jamais ce décret de la Providence. Rappelle-toi souvent cette noble pensée de V. Hugo :

« O l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie !
Pain merveilleux que Dieu partage et multiplie,
Table toujours servie au paternel foyer,
Chacun en a sa part, et tous l'ont en entier ! »

C. B.